

AVIGNON

Ville d'exception

Cécile HELLE
Maire d'Avignon

DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées

Avignon, le 24 mars 2026

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

En ma qualité de Maire sortant, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2122-15, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal issu du scrutin du 22 mars 2026 se réunira en séance publique dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville le :

28 mars 2026 à 11H00 heures

Salle des Fêtes

Mairie d'Avignon

Cette première séance sera consacrée à la mise en place du nouveau conseil municipal et comprendra les délibérations suivantes :

- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints,
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- Fixation des indemnités de fonction des élus.

L'ordre du jour de cette réunion, à laquelle je vous prie de bien vouloir assister, vous est adressé ci-joint.

Pour information vous trouverez une copie de la charte de l' élu local, mentionnée à l'article L. 1111-12 du code général des collectivités territoriales.

A toutes fins utiles il vous est conseillé de garer votre véhicule au parking du Palais des Papes. Vous devrez prendre un ticket à la borne d'entrée à votre arrivée au parking. Le règlement se fera avec le ticket qui vous sera remis pendant la séance par le service des assemblées. Ce ticket devra être scanné à la borne de sortie au moment de votre départ

Veillez agréer, Madame la conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma meilleure considération.

Cécile HELLE

